

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE BASEBALL, SOFTBALL**
représentée par son président, Monsieur Didier SEMINET
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 32711406200042

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 391 887 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 152 131,5 €, le solde restant s'élève à 239 755,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 30 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 421 887 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 531 342 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

9th JUL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BASEBALL, SOFTBALL



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 07/07/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ.2.1.2.6.8.073

¹ - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers





Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engags. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développement des clubs et ligues	17 000 €	15 000 €	9 000 €	8 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	17 000 €	15 000 €	9 000 €	8 000 €
Pérenniser et améliorer les résultats internationaux des équipes nationales	17 000 €	15 000 €	9 000 €	8 000 €
Action 1	487 440 €	355 000 €	239 000 €	248 440 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	5 000 €	5 000 €	4 000 €	1 000 €
Action 2	5 000 €	5 000 €	4 000 €	1 000 €
Aides personnalisées (AP)	482 440 €	350 000 €	235 000 €	247 440 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	50 000 €	50 000 €	30 000 €	20 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	265 000 €	200 000 €	125 000 €	140 000 €
Structuration et suivi du PES	167 440 €	100 000 €	80 000 €	87 440 €
Action 2	302 276 €	200 000 €	100 000 €	202 276 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	302 276 €	200 000 €	100 000 €	202 276 €
Suivi médical des sportifs	302 276 €	200 000 €	100 000 €	202 276 €
Action 3	45 000 €	45 000 €	26 887 €	18 113 €
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	45 000 €	45 000 €	26 887 €	18 113 €
Accompagnement sanitaire préventif	25 000 €	25 000 €	16 387 €	8 613 €
Formations fédérales	20 000 €	20 000 €	10 500 €	9 500 €
Action 4	70 000 €	50 000 €	20 000 €	50 000 €
Professionnalisation de l'activité	70 000 €	50 000 €	20 000 €	50 000 €
Formations fédérales	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et l'accueil de tous	60 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €
Action 1	113 000 €	71 000 €	27 000 €	86 000 €
Structuration fédérale	113 000 €	71 000 €	27 000 €	86 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	38 000 €	31 000 €	22 000 €	16 000 €
Programmes d'échanges Internationaux	15 000 €	10 000 €	5 000 €	10 000 €
TOTAL	1 034 716 €	736 000 €	421 887 €	612 829 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

391 887 €

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	12280	12675	12500	13000	13000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0
Promouvoir la rigueur financière et l'éthique des fédérations sportives	Nombre total de licences et d'ATP	12280	12675	12500	13000	13000
	Nombre et taux de licences féminines	2100 (17,1%)	2332 (18,4%)	2300 (18,4%)	2500 (19,23%)	2500 (19,23%)
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	560 (4,4%)	550 (4,23%)	550 (4,23%)
	Nombre et taux de licences de personnes en situation de handicap	3066 (24,97%)	2796 (22,08%)	(%)	(%)	(%)
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	20	20	5	5	5
	Solidité financière	-53,15	0	0	0	0
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Rang sportif de la France	27	24	26	25	25
	Taux de suivi médical complet - SHN	82,08%	77,55%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir	Taux de suivi médical complet - Espoirs	78,08%	70,18%	100%	100%	100%
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web	6 (65,71%)	7 (100%)	7 (100%)			

Objectifs partagés	Indicateur	N1		N2		N3	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Pérenniser et améliorer les résultats internationaux des équipes nationales	Résultats des équipes de France seniors	9ème CE Softball	7ème CE	4ème CE et 1er au Qualifier CM Baseball	6ème CE Softball		
Pérenniser et améliorer les résultats internationaux des équipes nationales	Evolution des résultats des collectifs de relève	4ème CE 18U, 1er qualifier 15U, 3ème CE 12U	2ème CE 15U et 5ème CE 12U	5ème CE 15U et 3ème CE 12U	3ème CE 18U, 4ème CE 15U et 3ème CE 12U		
Structuration et suivi du PES	Résultats aux compétitions Internationales, nombre de podiums	2 podiums	1 podium	1 podium en 15U	1 podium		1 podium
Suivi médical des sportifs	Pourcentage des sportifs à jour de la SMR	80%	100%	100%	100%		100%
Formation professionnelle continue	Nombre de candidats formés	20	20	20	20		20
Formations fédérales	Nombre d'ETR constituées sur les actions de formation	8	5	5	14		14
Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et l'accueil de tous	Nombre de licences jeunes 0-18 ans	5291	5688	5688	3.600		3.600
Développement des clubs et ligues	Nombre de structures accompagnées	9	12	12	10		10

1/18

HSBC Elys PC

Services pratiques

Editer un RIB

Actions Services pratiques

FEDE FRANC BASEBALL & SOFTBALL

Compte 07504020883 EUR

Edition de RIB

[Modifier la recherche >](#)

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.



HSBC		Relevé d'identité bancaire		
Code Banque 30056	Code Guichet 00750	Numéro de compte 07504020883	Clé RIB 75	Cadre réservé au destinataire du relevé
IBAN (Identifiant International) FR76 3005 6007 5007 5040 2088 375		Code BIC CCFRFRPP		
Domiciliation HSBC FR CAE 4 SEPTEMBRE FEDE FRANC BASEBALL & SOFTBALL				



Imprimer

